

CAUSES	EVENEMENT	CONSEQUENCES	DOMAINE
<p>Le 16/06/2003, la source de la Forge présente par deux fois, courant juin, des concentrations trop élevées en pesticides (atrazine et déséthylatrazine). En début de mois, de fortes pluies ravinent les champs alors que l'épandage de ces substances vient d'être fait. Dès le 13 juin, un arrêté préfectoral, levé 4 jours plus tard, interdit la consommation d'eau du réseau d'eau potable pour 11 000 habitants d'une petite ville. L'eau de la source incriminée est diluée avec celle d'autres sources mais cette opération s'avère insuffisante.</p>	<p><b>CONTAMINATION D'UNE SOURCE D'EAU PAR LES PESTICIDES</b></p>	<p><b>ENVIRONNEMENTALES</b></p> <p>Pollution de l'eau souterraine par les pesticides.</p> <p>-----</p> <p><b>HUMAINES ET SOCIALES</b></p> <p>L'arrêté préfectoral interdit aux habitants la consommation d'eau potable du réseau durant 15 jours</p> <p>-----</p> <p><b>PERTES FINANCIERES</b></p> <p>Le coût indirect s'élèverait à plus de 100 000 euros sans compter celui des milliers de bouteilles d'eau distribuées.</p>	<p><b>EAUX SOUTERRAINES</b></p>

"ces informations sont issues du site [www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)"